

	
Délibération n° 3	Conseil Municipal du Lundi 12 juin 2023
Police Municipale	Domaine de compétence : 7.5.1 – Demande de subventions
<p>Le Lundi Douze Juin deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-right: 20px;"> <p>Date de convocation : 06/06/2023</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 6</p> <p>Nombre de votants : 27</p> <p>Affiché le 15/06/2023</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Adjoins, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Christelle BEURAIN, Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ.</p> <p>Votants : 27</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ANDRÉ</p> <p>Objet : Installation d'un système de vidéo-protection sur les espaces publics – Demande de subvention</p>	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Installation d'un système de vidéo protection – demande de subvention auprès du Conseil Régional

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le dispositif de soutien financier du Conseil Régional destiné aux équipements de vidéo-protection,

Considérant :

- la volonté de la Commune d'installer un système de vidéo-protection sur le périmètre du centre ville, en particulier sur le secteur des rues du Bac, Sans sens et de Rosamel ;
- que ce nouvel équipement de vidéo-protection aura pour objectifs d'assurer la tranquillité publique, la protection des biens et des personnes, mais également de lutter contre les incivilités et les dégradations et sécuriser ainsi les espaces publics
- que le système de vidéo protection s'élève à un montant prévisionnel HT de 25 197,00 €uros
- qu'une subvention peut être octroyée par la Région Hauts de France à hauteur de 30 % , soit 7 559,10 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver l'installation d'un système de vidéo protection pour un montant de 25 197 €uros HT ;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Conseil Régional au taux maximum

La délibération est adoptée par 27 voix pour.

Vu pour être affiché le 15 Juin 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.